

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

OBJET : Programme de Rénovation Urbaine de "Notre Dame Limite-Parc Kallisté" : 1 ère répartition des crédits pour l'année 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la Ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine «Notre Dame Limite-Parc Kallisté» à Marseille (15ème arrondissement), suivant le tableau ci-annexé, le GIP Marseille Rénovation Urbaine sollicite l'octroi d'une subvention d'équipement de 16.051 € au titre de l'ingénierie sociale et urbaine du projet, sur une dépense subventionnable plafonnée à 245.272 €TTC.

Sous maîtrise d'ouvrage du GIP Marseille Rénovation Urbaine, cette ingénierie se décline en deux études lancées conjointement et en étroite relation :

- une étude urbaine au périmètre élargi visant à actualiser le projet initial et dont l'objectif est de réinterroger la place du quartier dans son environnement, de faire le lien avec les futurs projets qui pourraient l'impacter et d'esquisser des stratégies d'intervention ;
- une étude action sur les copropriétés (à l'exception des bâtiments B et H) en co-constitution avec les habitants, visant à :
 - actualiser les données initiales, soutenir les co-propriétés et construire, en lien avec l'étude urbaine une stratégie adaptée à l'immeuble et à l'ensemble du parc Kallisté à moyen terme ;
 - définir un programme d'actions pour le Plan de Sauvegarde portant sur les bâtiments A, C, D, E, F, G et I.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

